

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1594/SG/FIN instituant une caisse d'avance auprès de la Direction des Finances

n° 74-1594/SG/FIN

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

14 octobre 1974

Numéro JO

n° 21 du 12/11/1974

Date du numéro

12 novembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est institué un service de menues dépenses pour les besoins de la direction des Finances Territoriales (Cité Ministérielle).

Art. 2. — Le montant de cette avance, renouvelable, est fixé à cinquante mille francs Djibouti (50 000 FD).